PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 9 décembre 2009, à laquelle sont présents Madame la conseillère Leigh MacLeod ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Peter MacLaurin, Jean-Pierre Dorais et Jean Dutil, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Madame la Conseillère Mona Wood est absente.

À 19h32, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

270.12.09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR

1			Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
2			Adoption de l'ordre de jour
3			ADMINISTRATION
3	1		Approbation des procès-verbaux
3	2		Finances
3	2	1	Bordereau de dépenses
3	2	2	État des activités financières au 30 novembre 2009
		3	Affectation du solde sur règlements d'emprunt fermés
3	2	3	Avis des dépôts des intérêts pécuniaires des élus
3	3		Correspondance
3	3	1	Ministère du développement durable, environnement et parcs : plainte - sablière
3	3	2	MAMROT : proportion médiane – exercice financier 2010
3		3	
			Mesures alternatives des vallées du nord : félicitations au maire
3		5	Fonds de l'athlète des Laurentides : Invitation à la remise de
			bourse
3	3	6	FQM: pochette corporative
3	3	7	CLD : Félicitations au maire
3	3	8	Germaine Bérubé : plainte

3 3 3	3 3 10 FQM: élections au conseil d'administration (mun. bilingues		
			dépliants (CO)
3	3	12	Ministre de l'emploi : prix hommage-bénévolat
3	3	13	Fondation des maladies du cœur des Qc : demande de don
3	3	14 15	MMQ : Ristourne Ministère des transports : Pont chemin Nelder
3	3	16	Culture, communications et condition féminine Québec :
J	J	10	Secrétariat à la condition féminine
3	3	17	SNC Lavalin : programme climat municipalités
3	3	18	Plan d'action – matières résiduelles
3	3	19	-
3	3	20	Société de l'autisme des Laurentides : demande de fonds
3	3	21	·
3	3 3	22 23	S. Goymour : plainte (2°) Ministère des transports : réduction de viteges route 320
3		23 24	Ministère des transports : réduction de vitesse-route 329 Transport adapté : avis de convocation
3		25	Transport adapte : avis de convocation
3	3	26	
3	3		Correspondance (envoyée)
3	3	Α	Association des propriétaires du Lac Echo : sablière
3	3	В	Jacques Bertrand : Petite Suisse
3	3	С	Judy Fox : rue Glen Michel Lafleur : demande d'information
3	3	D E	Robert Watier : plainte – chemin du Village
3		F	-
3	3	G	Sylvie Dubois : asphaltage – rue Riverside
3	3	Н	Suzanne Goymour : plainte - affichage
3	3	I	Brigitte Sirois, RCI environ. : achat de conteneurs
3	3	J	Philip Vyvial : plainte
3	4	4	Personnel
3	4 5	1	Nomination des comités du conseil Résolution
3	5	1	Assemblées du conseil pour l'année 2010
3		2	Liste des personnes endettées envers la municipalité
3		3	Travaux de fossés et ponceaux
3	5	4	IGA – heures d'ouverture
3	6		Réglementation
3	6	1	Avis de motion relatif aux modalités de paiements des taxes en
_			quatre versements
4			SÉCURITÉ PUBLIQUE
4	1		Rapport mensuel du Directeur
4	2		Personnel
4 4	2 3		Résolution
4	3		Ajout d'un arrêt obligatoire
4	3		Réduction de vitesse
4	4		Réglementation
4	4	1	
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		Personnel
5	2		
5	3		Résolution
5 5	3 4		Réglementation
5	4 1	1	negionientation

6			ENVIRONNEMENT
6	1		Rapport mensuel du Directeur
6	2		Personnel
6	2	1	
6	3		Résolution
6	3	1	Entente avec la Régie intermunicipale de la Rouge
6	4		Réglementation
6	4	1	
7			URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme
7	2		Personnel
7	3		Résolution
7	3	1	Dérogation mineure – 43, Lawken
7	3	2	Dérogation mineure – 90, Lac Echo
7	3	3	Dérogation mineure – Mont Alpino
7	3	4	Projet de lotissement – Mont Alpino
7	3	5	PIIA – 44, Watchorn
7	3	6	PIIA – 646, Village
7	3	7	Servitude – sentier ski lot 3 736 328
7	3	8	Toponymie
7 7	4 4	1	Réglementation
8	4	'	LOISIRS ET CULTURE
0			_
			SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2	
_			bibliothèque
8	1	3	Procès-verbal de la réunion du Comité des parcs et des
0	2		espaces verts Personnel
8	2	4	
8	2	1	•
8 8	3	2	Embauche – surveillance de la patinoire Résolution
8	3	1	Triathlons et duathlons 2010
8	4	'	Règlementation
8	4	1	regionicitation
9	1	•	Affaires nouvelles
10)		Période de questions
11			Levée de l'assemblée
			20100 00 1 00001110100

271.12.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire 11 novembre 2009 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 novembre 2009.

272.12.09 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de novembre 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 30 novembre	2009
Comptes à payer :	137 081,42 \$
Comptes payés d'avance	179 900,75 \$
Total des achats	316 985,17 \$
Paiements directs bancaires du mois	21 237,89 \$
Total des dépenses	338 223,06 \$
Salaires nets	86 644,74 \$
GRAND TOTAL	424 867,80 \$

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 NOVEMBRE 2009

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 novembre 2009.

273.12.09 AFFECTATION DU SOLDE SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

Considérant qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut affecter un solde sur règlement d'emprunt fermé au paiement capital dudit règlement;

Considérant qu'en vertu de la même Loi, les soldes sur règlements d'emprunt entièrement payés doivent être versés au fonds général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise les affectations suivantes :

Solde sur règlement 342 - Rue Normand au montant de 11 801,08 \$ dont la somme de 11 800 \$ est affectée au paiement capital au moment du refinancement et le solde 1,08 \$ est versé au paiement en capital du dit règlement de l'année 2010;

Solde sur règlements 333 / 371 - Rues des Bouleaux et des Haut-Bois au montant de 3 343,74 \$, dont la somme de 3 300 \$ est affectée au paiement capital au moment du refinancement et le solde de 43,74 \$ est versé au paiement en capital du dit règlement de l'année 2010;

Solde sur règlement 349, véhicules du service incendies au montant de 385,23 \$, dont la somme de 300 \$ est affectée au paiement capital au moment du refinancement et le solde de 85,23 \$ est versé au paiement en capital du dit règlement de l'année 2010.

AVIS DE DÉPÔT DES AVIS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Avis est donné par le Directeur général que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire conformément aux dispositions de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'année 2009-2010.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de novembre 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

274.12.09 NOMINATION DES COMITÉS DU CONSEIL

Considérant que le Conseil peut en vertu des dispositions de l'article 82 du Code municipal, nommer des comités afin d'examiner et étudier différents dossiers;

Considérant que ces comités doivent rendre compte de leurs travaux au Conseil et que nul rapport de comité n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil;

Considérant que le Conseil est d'avis que la distribution des tâches permet un meilleur fonctionnement de la municipalité;

Considérant que le Maire est membre d'office de chacun des comités;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que le Conseil nomme les comités :

Claude P. Lemire (Conseiller, Siège 1)

Président, Comité des finances et des relations du travail Délégué suppléant de la municipalité au conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut

Membre du Comité consultatif d'urbanisme

Peter MacLaurin (Conseiller, Siège 2)

Président du Comité des infrastructures Membres du Comité consultatif d'urbanisme

Leigh MacLeod (Conseillère, Siège 3)

Présidente du Comité de Sécurité publique (Sûreté du Québec, pompiers et premiers répondants)

Présidente du Comité des Loisirs et responsable des questions familiales Déléguée à la bibliothèque

Mona Wood (Conseillère, Siège 4)

Responsable des questions relatives aux aînés et des affaires communautaires

Jean Dutil (Conseiller, Siège 5)

Président du Comité de l'environnement et plan de gestion des matières résiduelles

Délégué au Tricentris

Délégué au Transport collectif

Jean-Pierre Dorais (Conseiller, Siège 6)

Président du Comité des travaux publics

Membre du Comité consultatif d'urbanisme

275.12.09 ASSEMBLÉES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais Et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19h30 :

13 janvier	10 février
10 mars	14 avril
12 mai	9 juin
14 juillet	11 août
8 septembre	13 octobre
10 novembre	8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

276.12.09 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose au Conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité au 1 décembre 2009;

Considérant que le Conseil a étudié la teneur du dossier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le Directeur général à transmettre tous les dossiers des personnes endettées envers la municipalité pour collection ou dont les comptes pourraient être prescrits à la MRC Les Pays-d'en-Haut pour collection et le cas échéant, pour que les immeubles soient vendus pour défaut de paiement de taxes.

Qu'un dernier avis de paiement avant le 15 janvier 2010 soit posté aux propriétaires avant de transmettre le dossier pour collection.

Qu'un avis de rappel soit aussi expédié à tous les propriétaires dont le compte présente un solde impayé supérieur à 100 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à enchérir pour et au nom de la municipalité au moment de la vente pour taxe.

277.12.09 TRAVAUX DE FOSSÉS ET PONCEAUX

Considérant que le Conseil a affecté la somme de 55 000 \$ du fonds de roulement au paiement de réparation et de creusage des fossés sur les chemins du Lac-Bouchette, Bélisle et Normand par sa résolution numéro 198.08.09;

Considérant que le coût des travaux s'établit maintenant à 106 156,78 \$;

Considérant que la municipalité est éligible à une aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre des travaux occasionnés par les fortes pluies de l'été;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil affecte la somme de 51 156,78 \$ au paiement des travaux qui sera remboursé sur cinq paiements annuels égaux;

Que cet emprunt au fonds de roulement sera réduit de la totalité de la subvention reçue dans le cadre du programme de sécurité civile.

278.12.09 HEURES D'OUVERTURE ZONE TOURISTIQUE

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les heures d'affaires dans les établissements commerciaux, la municipalité peut demander que son territoire soit considéré zone touristique;

Considérant que la Municipalité est un pôle d'attraction touristique important avec, entre autre, Ski Morin-Heights, Accro-Nature et son camping ainsi que les SPA Ofuro, le Refuge et le Baltique, le Golf Balmoral, les établissements hôteliers, le Marché Vaillancourt, le IGA et la SAQ;

Considérant qu'une première demande a été faite par la résolution numéro 193.07.07 ;

Considérant que l'association touristique des Laurentides appui la démarche de la municipalité

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu:

Que ce Conseil demande au ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation que le territoire de Morin-Heights soit désigné zone touristique aux fins de l'application de la loi sur les heures d'affaires.

Que cette demande soit acheminée aux représentants de la région à l'assemblée nationale.

A.M. 06.12.09 AVIS DE MOTION

RELATIF AUX MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES EN QUATRE VERSEMENTS

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire qu'un règlement qui abroge le règlement 320 afin d'autoriser le paiement des taxes en quatre versements selon les nouvelles dispositions de la Loi sera déposé lors d'une prochaine session du Conseil.

Le projet de règlement étant déposé aux membres du conseil au moment du comité plénier, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel pour le mois de novembre et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

279.12.09 AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE

Considérant qu'en vertu de l'article 288 du Code de sécurité routière, le Conseil peut régir l'usage de la voie publique par résolution;

Considérant que l'achalandage dans le secteur Christieville a augmenté au cours des dernières années;

Considérant les demandes de citoyens déposées au Conseil demandant un arrêt obligatoire à l'entrée du pont de la rue Legault;

Il est proposé par Madame la conseillère Leigh MacLeod Et unanimement résolu :

Que ce Conseil décrète un arrêt obligatoire à l'intersection des chemins Legault et Christieville, dans les trois directions.

Que le Service des travaux publics installe le panneau de signalisation et que l'annexe 8 du règlement 328 concernant la circulation et le stationnement soient mise à jour en conséquence.

280.12.09 RÉDUCTION DE VITESSE

Considérant que plusieurs citoyens ont demandé à la municipalité de se prévaloir des nouvelles dispositions du Code de sécurité routière permettant de réduire la vitesse dans les zones résidentielles à 40 km/heure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve l'annexe 8 du règlement 328 qui indique les rues où la vitesse maximum est réduite à 40 km/heure, sur les rues résidentielles.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de novembre et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR / INSPECTEUR SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de novembre 2009.

281.12.09 ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA ROUGE

Attendu que, depuis bientôt deux (2) ans, la MRC des Pays-d'en-Haut travaille conjointement avec la MRC des Laurentides et cinq (5) municipalités de la Rouge à trouver une solution technique de valorisation des matières résiduelles de façon à diminuer le plus possible leur enfouissement, comme l'exige la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

Attendu que parallèlement à ces démarches, la MRC des Pays-d'en-Haut adoptait en juillet 2008, la résolution no CM 153-07-08 par laquelle elle signifiait à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) son intérêt à devenir membre de cette même régie et de façon plus immédiate, pour les municipalités de Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe-d'Howard, dont les contrats se terminaient le 31 décembre 2008 ;

Attendu l'acceptation par les membres du conseil d'administration de la RIDR de l'adhésion de ces même quatre (4) municipalités comme membres de la susdite Régie et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009 (voir résolution R-2549-08-09-17) :

Attendu l'avènement d'une nouvelle entente intermunicipale ayant pour effet de déterminer le fonctionnement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et que pareille entente doit être nécessairement approuvée par l'ensemble des membres de la nouvelle Régie ;

Attendu l'adoption par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du règlement n° 215-2009 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime ;

Attendu l'adoption de la résolution autorisant la signature de la susdite entente pour l'ensemble de ses municipalités aux conditions suivantes :

• Confirmation l'adhésion de municipalités locales de la MRC des Pays-d'en-Haut selon l'échéancier suivant :

2009: Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont,

Saint-Adolphe-d'Howard

2010 : Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson,

Morin-Heights (juin)

2011 : Lac-des-Seize-Îles, Estérel et Wentworth-Nord

- Confirmation de la possibilité pour les nouvelles municipalités adhérentes de la MRC des Pays-d'en-Haut d'aller disposer de leurs matières résiduelles ailleurs qu'à la RIDR et ce, pendant une période maximale de trois (3) ans à compter du calendrier d'adhésion tout en ayant l'obligation de défrayer leurs frais d'adhésion au 1^{er} janvier 2010 pour les municipalités de Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au 1^{er} juin 2010 pour la municipalité de Morin-Heights et au 1^{er} janvier 2011 pour les municipalités de Lac-des-Seize-Îles, Estérel et Wentworth-Nord;
- Fixation des frais d'adhésion à 26 \$ par porte payables en cinq (5) ans, sans intérêt, à compter de la prise d'effet des dates d'adhésion susmentionnées ;
- Établissement d'un délai maximal de trois (3) ans à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle entente intermunicipale de la RIDR pour la mise en place d'une technologie de valorisation des matières organiques susceptible de diminuer le plus rapidement possible l'enfouissement des matières résiduelles de façon à respecter les normes gouvernementales et d'assumer notre responsabilité environnementale;
- Que la MRC des Pays-d'en-Haut informe dès maintenant la RIDR de son intention de se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la nouvelle entente à savoir : le service de cueillette et de transport des matières résiduelles par la RIDR pour les municipalités locales qui le désirent et de l'utilisation d'un site de transbordement de matières résiduelles que la RIDR pourra mettre en place, aux frais des municipalités pouvant en bénéficier ;

Attendu que pareille possibilité offerte aux nouvelles municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut adhérentes à la RIDR d'aller disposer de leur matières résiduelles ailleurs qu'à la RIDR pour une période maximale de trois (3) ans à compter de leur adhésion à la RIDR a comme conséquence de faire augmenter considérablement le coût de disposition des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités faisant affaires avec la RIDR et plus spécifiquement pour les municipalités de Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur et de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu qu'il y a donc lieu d'établir un programme de compensation relativement à la disposition des matières résiduelles en faveur des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut faisant affaires avec la Régie intermunicipale des déchets de la rouge (RIDR) pour atténuer la hausse considérable des frais de disposition subie par elles suite à la décision des nouvelles adhérentes de la MRC des Pays-d'en-Haut à la RIDR d'aller disposer leurs matières résiduelles ailleurs qu'à la RIDR;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil Et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Morin-Heights souscrit aux termes du document intitulé : « Entente concernant l'établissement d'un droit compensatoire relatif à la disposition des matières résiduelles ».

Que ce Conseil autorise Monsieur le Maire ainsi que le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité pareil document.

RAPPORTMENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception les rapports mensuels du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de novembre 2009.

282.12.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

283.12.09 DÉROGATION MINEURE – 43, LAWKEN

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 novembre 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de légaliser le positionnement de l'agrandissement érigé en 1991, sur le lot 3 206 119, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 43, rue Lawken, dans la zone 33;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 53.11.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul avant de 7.5 mètres à 5.57 mètres pour l'implantation de la résidence existante et de permettre un empiètement d'au plus 1.6 mètres à l'intérieur de ladite marge avant pour la galerie existante sans modifier les dimensions, le tout tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteur Richard Barry, minutes 4536.

284.12.09 DÉROGATION MINEURE - 90, LAC ECHO

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h59;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 novembre 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier deux dispositions du règlement de lotissement 417 afin de morceler la propriété en deux lots, sur le lot 3 737 103, cadastre du Québec:

Considérant que la demande vise la propriété située 90, chemin du Lac Echo, dans la zone 37;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 54.11.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

Considérant que cette demande vise à corriger une opération réalisé lors de la rénovation cadastrale

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 2000 m² à 1935 m² la superficie minimale d'un lot partiellement desservi (aqueduc) et de réduire de 60 m à 30.24 m, la profondeur moyenne minimale d'un lot partiellement desservi (aqueduc) situé à l'intérieur d'un couloir riverain (ruisseau sur le lot résultant), le tout tel qu'indiqué au plan projet de lotissement de l'arpenteur Richard Barry, minutes 4499.

Monsieur le Maire Tim Watchorn se retire de la salle à 20h01 et Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire préside l'assemblée.

285.12.09 DÉROGATION MINEURE – MONT ALPINO

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h01;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 novembre 2009 à intervenir dans ce dossier:

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier des dispositions du règlement de lotissement 417 pour fins d'approbation d'un projet de lotissement, sur le lot 3 205 982, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située un terrain vacant sur la rue Dwight, dans la zone 24;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 56.11.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit :

- ♣ de réduire la largeur minimale moyenne d'un lot (no. 17) de 50 mètres à 48,3 mètres,
- de réduire la profondeur minimale moyenne des lots (no 13 et 14) de 60 mètres à 50 mètres
- de réduire la distance entre une rue et un lac, de 60 mètres à 51,64 mètres sur une distance de ± 70 mètres

Le tout tel qu'indiqué au plan projet de lotissement de l'arpenteur Paul-André Régimbald, minutes R4844, en date du 30 novembre 2009.

286.12.09 PROJET DE LOTISSEMENT – MONT ALPINO

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande pour un projet de lotissement ayant pour but l'ouverture d'une rue et la création de 17 terrains;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 55.11.09 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par l'arpenteur Paul-André Régimbald, minutes R4844, datée du 30 novembre 2009 pour les lots 2 à 17 inclusivement, selon certaines conditions;

Considérant que le plan déposé au conseil daté du 30 novembre 2009 inclut certaines modifications demandées par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de lotissement selon le plan soumis et approuve les dérogations approuvées :

Que l'interprétation de la norme relative aux pentes, aux intersections des rues de la politique de construction des infrastructures soit allégé et que le plateau d'intersection sur la rue existant Dwight soit approuvé à 15 m de longueur.

Monsieur le Maire Tim Watchorn revient à dans la salle vers 20h10.

287.12.09 PIIA – 44, WATCHORN

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande de modification à la résolution du conseil 304.11.08 approuvant un projet de réfection de la toiture pour la propriété située au 44, chemin Watchorn, dans la zone 40;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas la demande de modification proposée au Conseil par la résolution 57.11.09;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et n'autorise pas l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour le bâtiment situé au 44, Watchorn.

288.12.09 PIIA – 646, VILLAGE

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande d'approbation pour l'installation d'un revêtement extérieur (trois côtés incluant les deux façades sur rue) pour la propriété située au 646, chemin du Village, dans la zone 47;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande l'approbation de cette demande par la résolution 59.11.09;

Considérant que le propriétaire a ajouté les travaux de reconfiguration de la toiture sans avoir présenté une demande de permis au préalable

Considérant que le propriétaire de l'immeuble est actuellement en infraction ;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dorais Et unanimement résolu :

Que ce Conseil n'autorise pas l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis pour le 646, chemin du Village.

289.12.09 SERVITUDE – SENTIER DE SKI – LOT 3 736 328

Considérant que le Conseil a approuvé le projet de lotissement et le transfert d'une servitude de passage pour le sentier de ski de fond sur le lot 3 736 328 par sa résolution 174.07.09;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod Et unanimement résolu :

Que la résolution 174.07.09 soit modifiée pour y ajouter que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat afférent à cette transaction.

290.12.09 TOPONYMIE

Considérant le promoteur d'un projet résidentiel intégré de quatre maisons sur le chemin du Village a déposé une demande au Comité consultatif d'urbanisme afin de nommer une voie de circulation;

Considérant la première proposition de noms a été refusée par le Comité;

Considérant que les propositions suivantes ont été présentées:

L'Oasis	L'Ours	Lièvre
Du Voyageur	Grizzli	L'oie blanche
Du Chasseur	Du Chevreuil	Du Sourire
Du Farceur	De l'Orignal	Du Bonheur
	Caribous	De la Chance

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas cette deuxième proposition par la résolution 58.11.09;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin Et unanimement résolu :

Que ce Conseil refuse cette deuxième proposition de noms et demande au promoteur de soumettre d'autres noms plus représentatifs des caractéristiques du secteur.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de novembre 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2009 en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque du 10 novembre 2009.

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2009.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PARCS ET ESPACES VERTS

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des parcs et espaces verts du 26 novembre 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2009.

291.12.09 EMBAUCHE – PERSONNEL DE SKI DE FOND

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobic;

Considérant que la Directrice des loisirs et de la Culture a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 24 novembre 2009:

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2009-2010;

Il est proposé par Madame la conseillère Leigh MacLeod Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants :

Noms	Postes	Tarifs
Daniel Gagné	Gérant	14,00 \$
Sylvie Bouffard- Nesbitt	Assistante gérante	12,00 \$
Martin Gagnon	Patrouilleur – ski Basler	10.75 \$
Marc Genier	Patrouilleur – ski Basler	10,75 \$
Judy Fox	Patrouilleur - raquette	10,50 \$
Sylvia Fendle	Patrouilleur -Rang V	11,15\$
Louise LeBeau	Préposé - Montfort	10,75\$
Tim Archibald	Préposé à l'entretien	Tarif rég.

292.12.09 EMBAUCHE – SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Considérant le rapport déposé par la Directrice des Loisirs et de la culture daté du 1^{er} décembre 2009;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil Et unanimement résolu:

Que ce conseil autorise l'embauche de deux préposés pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2009 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Nom	Taux horaire	Heures	
François Leduc	10,75 \$	40 hres	
Dannic Dion	10,50 \$	12 hres	

293.12.09 TRIATHLONS ET DUATHLONS 2010

Considérant que le Conseil a reçu les demandes suivantes de l'entreprise Sportriple relatives à l'organisation d'activités sportives qui emprunteront les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sportriple d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod Et unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de :

Triathlon & Duathlon Mont Habitant, le 13 juin 2010 Triathlon Ste-Agathe - ½ Ironman & Duathlon Plus, le 8 août 2010 Duathlon Saint-Sauveur, le 18 septembre 2010

Que ce Conseil avise Sportriple qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

AFFAIRES NOUVELLES			
-4			
PERODE I	DE QUESTIONS		
Le Conseil répond aux qu	estions du public.		
294.12.09 LEVÉE DE	E L'ASSEMBLÉE		
Il est proposé par Que cette session soit lev	Madame la Conseillère Leigh MacLeod rée à 20h30.		
Tim Watchorn Maire	Yves Desmarais Directeur général et Secrétaire-trésorier		
Huit personnes ont assist	é à l'assemblée.		